

## Mobilisation pour l'Assemblée générale de la Caisse des Congés Spectacles

*Communiqué du 27 novembre 2013*

**Lundi 16 décembre 2013 se tiendront les Assemblées générales ordinaire et extraordinaires de la Caisse des Congés Spectacles, qui voteront le budget (AGO), et les nouveaux statuts qui régiront la Caisse à partir de 2014 (AGE).**

Ces assemblées générales sont l'aboutissement du travail mené ces deux derniers mois par le Conseil d'administration de la Caisse, et notamment par les sept administrateurs adhérents des organisations membres de l'UFISC élus, grâce à votre mobilisation, pour réformer la Caisse des congés spectacle dans le sens d'une gestion mutualisée et autonome.

C'est une nouvelle étape importante dans le processus engagé par l'UFISC et ses organisations membres depuis 2010 lorsque vous vous étiez mobilisés pour contrer la fusion-absorption de la Caisse par son futur gestionnaire désigné, le groupe Audiens, et éviter que le fonctionnement démocratique et représentatif de l'ensemble des employeurs disparaisse avec les actifs de la Caisse.

L'UFISC avait ensuite travaillé, en lien avec ses partenaires publics et professionnels, à une solution alternative et responsable pour progresser vers une évolution statutaire alliant équilibre de la gouvernance et nécessités de gestion, qui prenne en compte les attentes formulées et la diversité des entreprises.

Depuis l'élection en juillet 2013, via les réunions du bureau, du CA, et de commissions de travail, les administrateurs ont taché d'éclaircir le fonctionnement de l'institution, de son organigramme et de son budget. L'objectif étant de mettre en place une plus grande transparence et une meilleure gestion.

Une première étude de la situation financière aboutit à une **diminution du taux de cotisation aux Congés Spectacles** (14,30% à partir du 1<sup>er</sup> avril 2014) et ce bien sûr sans la moindre diminution des congés perçus par les salariés.

Ce travail des administrateurs doit également préparer la mise en place d'une délégation de la gestion de la Caisse par Audiens dans les meilleures conditions possibles.

### **Pour l'adoption des nouveaux statuts**

Sur la base d'une proposition négociée et rédigée conjointement par l'UFISC et la FESAC, la Direction générale du Travail et la DGCA ont validé et mis un point final aux statuts qui vous sont soumis.

La révision des statuts modifie la représentation des entreprises cotisantes au sein du CA de la Caisse. Aux côtés de délégués des organisations d'employeurs représentatives des champs professionnels concernés par la Caisse, l'UFISC a défendu le principe d'une représentation directe des entreprises cotisantes à la Caisse. Nous avons ainsi préservé l'élection de représentants au suffrage direct par tous les adhérents de la caisse à jour de cotisation, et nous nous en félicitons.

La réforme des statuts doit définir les modalités de décision, les pouvoirs du CA, du bureau, du Président pour consolider la démocratie et l'organisation de la gouvernance de la Caisse. Elle doit aboutir au plus vite de sorte que l'amélioration de son fonctionnement continue de progresser et que le travail de passation de gestion soit effectué sans heurts. Nous renouvelons nos vœux que la Caisse des Congés Spectacles puisse être dirigée par un Conseil d'administration composé de professionnels, représentant la diversité des entreprises, investis et soucieux de sa pérennité et de sa bonne santé.

### **Votre voix ou votre mandat est essentiel**

Disons-le clairement : les divergences existent dans le CA. **Nous amenons une volonté forte et renouvelée dans la Caisse de transparence, de clarté, de rigueur et des propositions nouvelles et concrètes.** Nos questions ont parfois déçu. Nous voulons poser l'éthique, rendre compte de nos mandats, assumer les responsabilités que nos électeurs nous ont données pour que la caisse retrouve tout son sens pour le bien et les acquis sociaux de nos salariés.

Si vous considérez que tout cela a du sens ; si vous souhaitez que nous construisions collectivement l'avenir du spectacle où le seul chiffre d'affaire ne serait pas porteur de votre légitimité à vous faire entendre et donc pour préserver un principe coopératif au sein des Congés Spectacle, **nous avons besoin que vous vous mobilisiez.**

**Venez aux Assemblées Générales prévues le 16 décembre ou mandatez-nous pour porter votre voix.**

#### **Modalités de mandats :**

Remplissez le pouvoir qui se trouve en bas du document que vous avez reçu ; vous pouvez donner pouvoir à :

- **M. Rémy BOVIS** représentant l'entreprise **Coopérative De Rue et De Cirque**
- **Mme Eliane BRUNET** représentant l'entreprise **La Clef**
- **M. Yannis JEAN** représentant l'entreprise **Le Pied sur la Tête**
- **M. Franck MICHAUT** représentant de l'entreprise **RIF Réseaux en Ile de France**
- **M Gilbert POUILLE** représentant l'entreprise **Compagnie Hendrick Van Der Zee**

**Vous devez faire parvenir ce pouvoir DIRECTEMENT au siège de la Caisse Congés Spectacles AU PLUS TARD le mercredi 11 décembre 2013 : 7 rue du Helder 75009 Paris.**

#### **ATTENTION :**

- Si vous l'envoyez par courrier, pensez à l'envoyer 48h avant soit le 9 décembre.
- Ne mettez pas de p/o sur la signature du représentant
- Tous les pouvoirs blancs iront au président. Pour conserver le sens de ce vote et garantir un équilibre démocratique des pouvoirs, adressez toujours un pouvoir nominatif.

Nous sommes à votre disposition pour vous informer des plus amples détails de notre travail.

Les Administrateurs de la Caisse soutenus par l'UFISC :

M. Yannis JEAN, secrétaire général ; M. David MOREL, membre du bureau ; M. Rémy BOVIS ; Mme Eliane BRUNET ; M. Franck MICHAUT ; M. Gilbert POUILLE ; M. Stéphane RIVA